

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2015

Compte-Rendu Sommaire

1. Adhésion de la C.C.P.L au Syndicat Mixte du SCOT du Trégor

L'assemblée émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes au Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor, le SCOT prévu avec les Communautés de Communes de Paimpol Goëlo et du Haut Trégor n'ayant pu aboutir.

2. Projet d'acquisition du centre Médico-Social

L'œuvre d'Hygiène Sociale, propriétaire du bâtiment sis au 7 bis rue des Anciens Combattants, abritant le Centre Médico Social, souhaite le vendre.

La commune décide de se porter acquéreur au prix de 30 000€, afin de conserver un lieu d'accueil pour les diverses permanences d'aides sociales, de médecine du travail et de protection maternelle et infantile.

3. Cession partielle de la voie communale N°21

L'assemblée décide de procéder à un échange de terrains au lieu-dit Prat -Tallic, afin d'élargir la VC 21. Mr Stéphane GUILLOU céderait une surface de 135m² à la commune, et recevrait en contrepartie une surface de 191m².

La partie cédée par la commune étant issue du domaine public (VC 21), une enquête publique préalable sera organisée.

4. Subvention Agence de l'Eau – secteur de Crech Maoût

L'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE propose un accord de programmation pour la période 2015/2017, concernant le secteur de Crech Maoût.

La commune obtiendrait des subventions pour :

- L'extension du réseau eaux usées sur 1200ml et pour 54 branchements – taux 35% .
- Les travaux de branchements en partie privative pour les 54 propriétés concernées – taux 35%.
- La mise en conformité des 12 assainissements individuels posant problème dans le secteur de Pors Rand – taux 50%.

L'assemblée décide de réserver une suite favorable à cette proposition.

5. Extension du réseau électrique basse tension à Saint-Antoine

L'assemblée émet un avis favorable à l'extension du réseau électrique BT, pour desservir un terrain 17 rue Saint-Cyr.

Le coût des travaux estimé par la SDE est de 2892€.

La commune fera l'avance de la somme et récupérera l'intégralité de celle-ci auprès des propriétaires.

Une convention Projet Urbain Partenarial sera conclue à cet effet avec l'intéressé.

6. Remplacement main-courante terrain de football :

L'assemblée décide de procéder au remplacement de la main-courante du terrain de football d'honneur en 2016, afin de se mettre aux normes avec la réglementation de la Ligue de Bretagne.

Une subvention sera sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

7. Remplacement matériel informatique de l'école du bourg

L'équipement informatique de l'école du bourg est obsolète.

L'assemblée décide de le remplacer en faisant l'acquisition de 10 portables, d'un serveur permettant de sécuriser les accès internet des élèves et d'un vidéo-projecteur.

8. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune percevra en 2015, une somme de 38912€ au titre du FPIC, réparti par la CCPL selon la règle de droit commun.

9. Fonds de concours 2015 de la CCPL

Comme chaque année la commune percevra de la CCPL un fonds de concours d'un montant de 29479.36€, qui sera affecté au financement des travaux de voirie 2015.

10. Affaires diverses

- Regroupement de communes :

La loi du 16 mars 2015 a modifié le régime applicable aux créations des communes nouvelles. Le maire évoque l'idée d'un regroupement des communes de KERBORS, LANMODEZ et PLEUBIAN, permettant une mutualisation des moyens, tout en bénéficiant des avantages financiers consentis par l'Etat.

- Revêtement routes départementales :

Le maire évoque la réfection de la RD 20 entre L'ARMOR et LANMODEZ, réalisée en bicouche gravillonné.

Ce revêtement est d'une durée de vie limitée (5 à 7 ans), à comparer à l'enrobé (20 à 25 ans), et bruyant, ce qui pose problème dans les zones urbanisées.

Par ailleurs certains secteurs du département bénéficient toujours de la pose d'un enrobé.

- Stationnement des camping-cars :

Le maire fait une intervention sur la politique de la commune en matière de stationnement des camping-cars.

Il rappelle que 3 sites comptant chacun 4 emplacements leurs sont réservés, à PORT-BENI, KERMAGEN et LANEROS.

Le stationnement est toléré sur l'ensemble du territoire communal, malheureusement face aux incivilités, de certains, aux excès d'autres, les accès à certains sites sont rendus impossibles pour la pose de portiques.

- Fermeture de la Société CELTIC WISKHY COMPAGNIE :

Le maire déplore la fermeture de la Société CELTIC WISKHY COMPAGNIE, en pleine expansion, qui s'apparente à une délocalisation, laissant quatre salariés sans emploi.

La commune sera vigilante quant au devenir des bâtiments situés sur la zone d'activités liées à la mer de Pen Lan.

ooOoo